

**Daniel FOUQUET**

CIRAD-Forêt

TA 10/16

73, rue Jean-François Breton

34398 Montpellier Cedex 5

France

## Séminaire sur l'environnement et la préservation du bois

**Le séminaire** **Environnement and wood preservation** a eu lieu les 5 et 6 février 2001 à Cannes-Mandelieu (France). Organisé conjointement par l'Association française pour la préservation des bois\* (AFPB), l'International Research Group on Wood Preservation\* (IRG) et le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), il a réuni plus de 200 spécialistes de la préservation du bois issus de tous les secteurs d'activité (industriels, experts, chercheurs, etc.)

et originaires de 22 pays (tous les continents étaient représentés). Pour traiter du thème général, à savoir une approche constructive des aspects environnementaux de la préservation du bois à l'échelle internationale, trois sessions étaient prévues.

### Les réglementations

Les sujets exposés lors de la première session concernaient essentiellement les réglementations de pays, voire même de continents, en mettant en évidence leurs disparités. Pour les pays européens, les implications et les difficultés d'appliquer la directive biocide 98/8EC pour les nouvelles matières actives et les nouvelles formulations ont fait l'objet de présentations techniques entraînant des débats intéressants.

### Évaluer les risques

Lors de la deuxième session, l'évaluation des risques constituait le sujet principal des diverses communications. Comme lors de la première session, les différences d'interprétation et de méthode ont été exposées, mettant en opposition l'Europe, plus pointilleuse car plus menacée, et des pays comme le Canada ou l'Australie, à faible densité de population et disposant de vastes espaces de « stockage » des déchets.



La Maison du café en Guadeloupe.

### Lutter contre les nuisances

La troisième session analysait les moyens mis en œuvre pour lutter contre les nuisances issues du traitement des bois. L'essentiel des interventions concernait les bois traités CCA (cuivre-chrome-arsenic) et les moyens de diminuer leur impact en fin de vie des ouvrages. Plusieurs solutions ont fait l'objet d'exposés, faisant intervenir des procédés chimiques ou calorifiques pour le traitement des sols ou des déchets.

Dans le cadre du prolongement de la durée de vie des produits de construction à base de bois, la nature biologique de ceux-ci exige une utilisation responsable des produits de préservation. L'étude du comportement dans l'environnement est de plus en plus importante pour l'industrie du bâtiment, les administrations et le grand public et sera dorénavant associée à toute recherche ou développement dans le domaine de la préservation des bois.

\* Organismes dont le CIRAD-Forêt est membre à part entière.